



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 30 mars 2005 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2005-464

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 11 - 63 545,28 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 11 - 329 560,66 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 10 - 6 543,84 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 9 - 88 844,85 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 11, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 11, la liste des réquisitions numéro 10 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 9 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 11	Pièces de comptes à payer	63 545,28 \$	14 au 18 mars 2005
Liste PD numéro 11	Pièces de comptes à payer	329 560,66 \$	14 au 18 mars 2005
Liste des réquisitions numéro 10	Pièces de comptes à payer	6 543,84 \$	14 au 18 mars 2005
Liste des embauches numéro 9	Embauches de personnel temporaire	88 844,85 \$	7 au 11 mars 2005

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-465

SOUSSION 2005 SP 022 - INFORMATIQUE DL - ACHAT DE SERVEURS ET D'UNE UNITÉ DE STOCKAGE - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION - 303 927,11 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Informatique DL, 435, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 6Z8, pour l'achat de serveurs et d'une unité de stockage incluant un contrat de garantie de 3 ans, pour un montant de 303 927,11 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 7 mars 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	275 083,50 \$	Serveurs et unité de stockage
02-13450-554	2 586,93 \$	Réseautique – Entretien des équipements informatiques
04-19100	7 760,79 \$	Dépenses payées d'avance
04-13493	18 495,89 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
13470-692	275 083,50 \$		Harmonisation des technologies d'information // Equip. non-capitalisable
03-10110		275 083,50 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années subséquentes les montants nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-466 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-10 - 830 107,43 \$ - PÉRIODE DU 10 AU 16 MARS 2005**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-10 d'un montant total de 830 107,43 \$ pour la période du 10 au 16 mars 2005.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-467 **CONTRAT D'ENTRETIEN DU LOGICIEL MULTILIS - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE GATINEAU - FIRME SIRSI CANADA INC. - FACTURE POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2005 - 55 999,53 \$**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* à l'article 573.3 « Dispositions non applicables » spécifie que les articles 573 et 573.1 concernant l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise :

- à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants;
- la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives;
- la recherche ou le développement;
- la protection d'un prototype ou d'un concept original.

CONSIDÉRANT QUE la firme Sirsi Canada inc. est le concepteur du logiciel Multilis, il doit en faire l'entretien :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de retenir les services de la firme Sirsi Canada inc. pour l'entretien du logiciel Multilis et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005, pour un montant de 55 999,53 \$, incluant les taxes. Il est nécessaire de continuer l'utilisation du logiciel Multilis jusqu'à ce que le nouveau logiciel soit entièrement fonctionnel, c'est-à-dire vers le 4^e trimestre de 2005 et ce, afin d'assurer une saine transition vers le nouveau logiciel.

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque au montant de 55 999,53 \$ à Sirsi Canada inc., 6300, avenue Auteuil, bureau 425, Brossard, Québec, J4Z 3P2, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72210-555-48515	52 591,60 \$	Gestion des bibliothèques entr./Logiciels
04-13493	3 407,93 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-468*

SUBVENTION 2005 - CENTRE D'EXPOSITION L'IMAGIER - 27 650 \$ - PROGRAMME «UN ÉTÉ SHOW 2005» AU PARC DE L'IMAGINAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres a pris connaissance d'une demande d'aide financière du Centre d'exposition l'Imagier et qu'il est essentiel de reconduire ladite subvention pour l'organisation et la présentation de spectacles gratuits extérieurs au parc de l'Imaginaire pour la saison estivale 2005;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'exposition l'Imagier obtient un soutien financier de 27 650 \$ de la Ville depuis plusieurs années pour la présentation de ces spectacles;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'exposition l'Imagier collabore étroitement avec le Service des arts, de la culture et des lettres au développement des arts de la scène dans le cadre du programme « Un été show »;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'exposition l'Imagier présente à la population de Gatineau un minimum de 12 spectacles gratuits :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation du Service des arts, de la culture et des lettres, recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser une subvention de 27 650 \$ à la Corporation du Centre d'exposition l'Imagier à l'attention de monsieur Marc Sénécal, 9, rue Front, Gatineau, Québec, J9H 4W8, dans le cadre du programme « Un été show 2005 » au parc de l'Imaginaire.

La directrice du Service des arts, de la culture et des lettres ou son représentant est autorisé à signer le protocole d'entente avec l'organisme culturel.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71535-971	27 650 \$	Parc de l'imaginaire contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-469

SOUSSION 2005 SI 008 - MUSÉOCONSEIL - SERVICES PROFESSIONNELS D'UN SPÉCIALISTE EN MUSÉOLOGIE - ÉTUDE DE POSITIONNEMENT - RÉSEAU MUSÉAL DE LA VILLE DE GATINEAU - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - 46 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Muséoconseil, 1073, avenue Rodolphe-Forget, Québec, Québec, G1S 3Y3, au montant de 46 000 \$ incluant les taxes pour la prestation de services professionnels en muséologie pour une étude de positionnement pour le réseau muséal de la Ville de Gatineau, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 février 2005 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2005-005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72410-419-48516	43 200,61 \$	Patrimoine autres prof./Adm
04-13493	2 799,39 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
72011-999	29 200,61 \$		Politique culturelle // Autres
01-82172	14 000 \$		Activités culturelles // Autres
72410-419		43 200,61 \$	Patrimoine // Autres prof./adm.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-470

EXEMPTION DU COÛT DE LOCATION DU SALON JEAN-ALIE POUR LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, LE 18 AVRIL 2005 - ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DU DON DE SANG - 150 \$

CONSIDÉRANT QUE l'Association des bénévoles du don de sang tient son assemblée générale dans le salon Jean-Alie, le 18 avril 2005;

CONSIDÉRANT QUE l'Association a demandé une exemption du coût de location applicable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde une exemption du coût de location du salon Jean-Alie à l'Association des bénévoles du don de sang pour la tenue de leur assemblée générale le 18 avril 2005. Cette exemption représente un montant de 150 \$.

Adoptée

CE-2005-471

SOUSSION 2004 SP 205 - 2857952 CANADA INC. SERVICE ASCENSEUR RÉGIONAL - MODERNISATION DE TROIS ASCENSEURS À LA MAISON DU CITOYEN - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 447 907,35 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme 28577952 Canada Inc. Service Ascenseur Régional, 112-700, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4B1, pour la modernisation de trois ascenseurs à engrenages pour personnes à la Maison du Citoyen pour un montant total de 447 907,35 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 25 octobre 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-50010-001-48517	258 000,00 \$	Ascenseurs – Maison du Citoyen ascenseur
18-50006-001-48518	162 649,35 \$	Ascenseurs Maison du Citoyen ascenseurs
04-13493	27 258,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2005

Adoptée

CE-2005-472

SOUSSION 2005 SP 007 - LES CONSTRUCTIONS GILGA LTÉE - AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DES DÎNEURS ET MISE AUX NORMES DE L'ISSUE NORD À LA MAISON DU CITOYEN - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 88 065,44 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Constructions Gilga Ltée, 1159, chemin de la Montagne, Gatineau, Québec, J9J 3S2, pour l'aménagement d'une salle de dîneurs au 1^{er} étage et pour la mise aux normes de l'issue nord au 2^e étage de la Maison du Citoyen, au montant total de 88 065,44 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 février 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-71017-010-48519	27 799,15 \$	Travaux correctifs des bâtiments municipaux Maison du Citoyen (réfection aux escaliers)
06-10002-034-48520	54 906,95 \$	Aménagement des locaux fusion Maison du Citoyen salle des dîneurs
04-13493	5 359,34 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-473

SOUSSION 2005 SI 055 - QUALITAS OUTAOUAIS (LES LABORATOIRES OUTAOUAIS INC.) - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE EN GÉOTECHNIQUE POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - RÉFECTION DE L'AVENUE DE BUCKINGHAM - SERVICE D'INGÉNIERIE - APPROXIMATIVEMENT 64 183,95 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Qualitas Outaouais (Les Laboratoires Outaouais Inc.), 420, boulevard Maloney Est, bureau 6, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour la prestation de services professionnels de laboratoire en géotechnique pour le contrôle qualitatif des matériaux et la mise en œuvre lors de la réalisation du projet « Réfection de l'avenue de Buckingham » selon les prix unitaires et forfaitaires soumis au bordereau de soumission pour un montant approximatif de 64 183,95 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 mars 2005 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2003-160.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-01070-005-48521	60 277,95 \$	Drainage et remplacement d'aqueduc centre-ville honoraires professionnels
04-13493	3 906,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-01070-001	60 500 \$		Drainage et remplacement d'aqueduc centre-ville // Tronçon rue Principale, de Maclaren à Lorrain, Joshe
06-01070-005		60 500 \$	Drainage et remplacement d'aqueduc centre-ville // Honoraires professionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-474

SOUSSION 2005 SP 046 - QUALITAS OUTAOUAIS (LES LABORATOIRES OUTAOUAIS INC.) - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - RÉFECTION DE CHAUSSÉE 2005 - SERVICE D'INGÉNIERIE - APPROXIMATIVEMENT 130 447,86 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Qualitas Outaouais (Les Laboratoires Outaouais Inc.), 420, boulevard Maloney Est, bureau 6, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la prestation de services professionnels de laboratoire – Contrôle des matériaux – Réfection de chaussée 2005, aux prix unitaires apparaissant au tableau ci-dessous, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date 24 février 2005 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2003-160.

ITEM	UNITÉ	\$ / UNITÉ (excluant les taxes)
Équipement		
Airmètre	HEURE	0,01 \$
Nucléodensimètre	HEURE	0,01 \$
Analyses		
Analyse complète de type 1	UNITÉ	125 \$
Analyse granulométrique	UNITÉ	50 \$
Essai de résistance sur cylindre	UNITÉ	15 \$
Proctor modifié 152 mm	UNITÉ	0,01 \$
Personnel		
Ingénieur sénior	HEURE	50 \$
Ingénieur intermédiaire	HEURE	45 \$
Ingénieur junior	HEURE	45 \$
Technicien sénior	HEURE	63 \$
Technicien intermédiaire	HEURE	57 \$
Technicien junior	HEURE	50 \$
Auxiliaire technique	HEURE	40 \$
Secrétaire	HEURE	25 \$
Déplacement de personnel	KILOMÈTRE	0,40 \$

Cette résolution est conditionnelle à l'approbation du règlement numéro 269-2005 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

Les fonds à cette fin, au montant total approximatif de 130 447,86 \$, seront pris à même les postes budgétaires suivants et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTE	DESCRIPTION
06-30137-009	Règlement d'emprunt – Aménagement et réparation de divers parcs
06-30175-001	Règlement d'emprunt – Aménagement de pistes cyclables – Boulevard Maloney
06-30175-002	Règlement d'emprunt – Aménagement de pistes cyclables – Rue Jacques-Cartier
06-30201-002	Règlement d'emprunt – Réfection du réseau routier – Couloir Philémon-Wright
06-30201-004	Règlement d'emprunt – Réfection du réseau routier
269-2005	Futur règlement d'emprunt

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-475

SOUSSION 2005 SP 018 - CARRIÈRE DES RUISSEAUX (9102-1964 QUÉBEC INC.) - RÉFECTION DE L'AVENUE DE BUCKINGHAM - SERVICE D'INGÉNIERIE - APPROXIMATIVEMENT 4 937 427,31 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Carrière des ruisseaux (9102-1964 Québec Inc.), 780, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour les travaux de réfection de l'avenue de Buckingham sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 4 937 427,31 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 mars 2005 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-01070-003-48522	23 744,03 \$	Drainage et remplacement d'aqueduc centre-ville tronçon intersection Maclaren/Georges
06-01070-002-48523	1 869 279,50 \$	Drainage et remplacement d'aqueduc centre-ville tronçon rue Principale, de Joseph à Water et Water
06-01070-001-48524	2 743 930,05 \$	Drainage et remplacement d'aqueduc centre-ville tronçon rue Principale, de Maclaren à Lorrain, Joshe
04-13493	300 473,73 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-476

SOUSSION 2005 SI 035 - FONDEX OUTAOUAIS - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - RÉAMÉNAGEMENT DES BOULEVARDS MAISONNEUVE ET SAINT-LAURENT - TRONÇON 2 - SERVICE D'URBANISME - APPROXIMATIVEMENT 48 828,11 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Fondex Outaouais, 170, rue Deveault, Gatineau, Québec, J8Z 1S6, pour la prestation de services professionnels de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et de la mise en œuvre lors de la réalisation du projet « Réaménagement des boulevards Maisonneuve et Saint-Laurent, tronçon 2 » aux prix unitaires apparaissant au tableau ci-dessous, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 février 2005 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2003-160.

DESCRIPTION	UNITÉ	\$ / UNITÉ (excluant les taxes)
1. Échantillonnage et prélèvements incluant les essais, les analyses et les rapports pour :		
1.1 le béton	unité	170 \$
1.2 le béton bitumineux	unité	210 \$
1.3 les matériaux granulaires	unité	190 \$
1.4 la terre végétale	unité	150 \$
2. Vérification de la densité des matériaux		
2.1 les remblais	visite	145 \$
2.2 le béton bitumineux	visite	150 \$
3. Allocation		8 000 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-30622-003-48525	45 856,61 \$	Aménagement du boulevard Maisonneuve honoraires professionnels
04-13493	2 971,50 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-30622-008	45 640,90 \$		Aménagement du boulevard Maisonneuve // Aménagement
18-30622-003		45 640,90 \$	Aménagement du boulevard Maisonneuve // Honoraires professionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-477

UTILISATION TEMPORAIRE D'UNE SECTION DU STATIONNEMENT GUERTIN COMME STATIONNEMENT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réaménagement du boulevard Saint-Laurent vont être effectués entre les mois de mai et octobre 2005;

CONSIDÉRANT QUE les zones de stationnement sur rue de l'artère Saint-Laurent seront temporairement abolies;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable d'accommoder les automobilistes qui seront visés par cette abolition temporaire;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'aréna Guertin sont consentants à permettre l'utilisation du stationnement de l'aréna pour stationner les véhicules le jour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'utilisation d'une section du stationnement Guertin pour y entreposer les véhicules des détenteurs de permis sur rue des zones Saint-Laurent 2 à 5 pendant la durée des travaux de réfection du boulevard Saint-Laurent.

Adoptée

CE-2005-478
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2005-563

PARTICIPATION DU CONSEILLER R. ALAIN LABONTÉ À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA FONDATION DES SERVICES DE SANTÉ D'AYLMER - 16 AVRIL 2005 - 30 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur R. Alain Labonté à participer à une activité organisée au profit de la Fondation des services de santé d'Aylmer le 16 avril 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 30 \$ à l'ordre de la Fondation des services de santé d'Aylmer, à l'attention de madame Josée Dufresne, 1117, chemin Perry, Gatineau, Québec, J9J 3E2, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11402-972	30 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-479

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - 9 AVRIL 2005 - 120 \$ - SUBVENTION DE 25 \$ DU CONSEILLER SIMON RACINE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Jocelyne Houle et messieurs Marc Bureau et Paul Morin à participer à une activité spéciale organisée au profit de la Société canadienne du cancer le 9 avril 2005.

De plus, ce comité autorise monsieur Simon Racine à subventionner cette activité pour un montant de 25 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 145 \$ à l'ordre de la Société canadienne du cancer, à l'attention de madame Terrie Lemieux, 109, rue du Dôme, Gatineau, Québec, J8Z 2Z9, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	40 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions
11417-972	40 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11411-972	40 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-480

SUBVENTION DE 275 \$ - ÉCOLE DU BOISÉ - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 275 \$ à l'ordre de l'école du Boisé, à l'attention de monsieur Jean Bernard, 231, rue Dorchester, Gatineau, Québec, J8L 1L9, à titre de subvention pour la participation d'étudiantes de niveau primaire au championnat scolaire de basket-ball à Baie-Comeau, les 1, 2 et 3 avril 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	50 \$	Yves Ducharme - Maire subventions
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11410-972	25 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11403-972	100 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-481

SIGNATURE D'UN ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC - ACQUISITION DE DOCUMENTS - PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES - 2004 - SUBVENTION DE 663 400 \$

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec subventionne annuellement l'acquisition de documents dans les bibliothèques des villes québécoises;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} décembre 2004, le comité exécutif adoptait la résolution numéro CE-2004-1751 pour la signature du protocole d'entente entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec accordant une subvention de 663 400 \$ à la Ville de Gatineau pour l'année 2004;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec transmettait, le 24 mars 2005, un addenda à la convention de la subvention et que cet addenda ne modifie pas le montant de la subvention mais les modalités de paiement de cette subvention, c'est-à-dire en un seul versement en capital plutôt qu'en service de dette :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les modifications contenues dans l'addenda proposé et autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'addenda du protocole d'entente entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Gatineau dans le cadre du programme de soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes - 2004.

Adoptée

CE-2005-482 **SUBVENTION DE 275 \$ - CLUB OPTIMISTE AYLNER - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 275 \$ à l'ordre du Club Optimiste Aylmer, 94, rue du Patrimoine, Gatineau, Québec, J9H 3P4, à titre de subvention pour le parrainage de l'équipe de hockey Les Gladiateurs d'Aylmer pour leur participation aux championnats inter-régionaux qui se dérouleront à Amos les 7, 8 et 9 avril 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier – de l'Orée-du-Parc subventions
11401-972	50 \$	André Levac – d'Aylmer subventions
11418-972	150 \$	Yves Ducharme - Maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-483 **PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR GASTON BOISVENUE À TITRE DE CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler les fonctions de contremaître au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement pour une période déterminée;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de M. Boisvenue est échu depuis le 31 décembre 2004 et que depuis cette date, la prolongation de son engagement contractuel a été autorisée par délégations de pouvoir :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de monsieur Gaston Boisvenue à titre de contremaître au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement à compter de l'acceptation de la présente et ce, jusqu'au 31 décembre 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31110-135 – Administration – Voirie - Aqueduc - Égout et parcs - Temporaires – Non syndiqué.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-484

PERMANENCE DE MADAME DENISE VINETTE AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ - SOUTIEN AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE madame Denise Vinette a été mutée à l'essai pour une période de six mois par la résolution numéro CE-2004-43 adoptée par le comité exécutif le 14 janvier 2004;

CONSIDÉRANT QUE Mme Vinette est entrée en fonction le 19 janvier 2004 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Denise Vinette au poste de commis spécialisé – soutien au Service des arts, de la culture et des lettres, division de la bibliothèque, Module de la culture et des loisirs et ce, rétroactivement au 19 juillet 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-485

MUTATION À L'ESSAI DE MONSIEUR JACQUES TREMBLAY AU POSTE D'OPÉRATEUR DE CAMION CITERNE (TANDEM) AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, CENTRE-OUEST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur de camion citerne (tandem) au Service des opérations de terrain, Centre-Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de monsieur Jacques Tremblay au poste d'opérateur de camion citerne (tandem) au Service des opérations de terrain, Centre-Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Jacques Tremblay est assujéti à une période d'essai de 90 jours travaillés et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Tremblay sera celui du groupe XI de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31240-114 – Balayage et arrosage – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-486

PERMANENCE DE 5 EMPLOYÉ(E)S - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE madame Marthe Cousineau du Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs, a été engagée à l'essai pour une période de trois mois au poste de coordonnateur à l'animation par la résolution numéro CE-2002-202 adoptée par le comité exécutif le 4 mars 2002;

CONSIDÉRANT QUE madame Linda Larivière du Service des systèmes d'information, Module de l'administration et des finances, a été promue à l'essai pour une période de six mois au poste d'informaticien conseil par la résolution numéro CE-2003-161 adoptée par le comité exécutif le 5 février 2003;

CONSIDÉRANT QUE madame Anick Thibault du Service des finances, Module de l'administration et des finances, a été engagée à l'essai pour une période de neuf mois au poste de commis technique par la résolution numéro CE-2004-1063 adoptée par le comité exécutif le 23 juin 2004;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Roch Martineau du Service des ressources humaines a été promu à l'essai pour une période de 12 mois au poste de chef de section, section de la santé et sécurité par la résolution numéro CE-2004-553 adoptée par le comité exécutif le 7 avril 2004;

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Desjardins de la cour municipale, Services juridiques, a été promue à l'essai pour une période de trois mois au poste de commis administratif par la résolution numéro CE-2005-64 adoptée le 19 janvier 2005;

CONSIDÉRANT QUE ces employés ont et auront complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de mesdames Marthe Cousineau, Linda Larivière, Anick Thibault et Isabelle Desjardins ainsi que de monsieur Roch Martineau aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Marthe Cousineau, Coordonnateur à l'animation au Service des arts, de la culture et des loisirs, Module de la culture et des loisirs	5 mars 2002	5 juin 2002	CE-2002-202 4 mars 2002	3 mois
Linda Larivière, Informaticien conseil au Service des systèmes d'information, Module de l'administration et des finances	5 février 2003	5 août 2003	CE-2003-161 5 février 2003	6 mois
Anick Thibault, Commis technique au Service des finances, Module de l'administration et des finances	5 juillet 2004	5 avril 2005	CE-2004-1063 23 juin 2004	9 mois
Roch Martineau, Chef de section, section santé et sécurité au Service des ressources humaines	8 avril 2004	8 avril 2005	CE-2004-553 7 avril 2004	12 mois

Isabelle Desjardins, Commis administratif à la cour municipale, Services juridiques	1 ^{er} janvier 2005	1 ^{er} avril 2005	CE-2005-64 19 janvier 2005	3 mois
--	---------------------------------	----------------------------	-------------------------------	--------

Adoptée

CE-2005-487

PERMANENCE DE 7 EMPLOYÉ(E)S - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE madame Mireille Munger du Service des arts, de la culture et des lettres, division de la bibliothèque, Module de la culture et des loisirs, a été mutée à l'essai pour une période de six mois au poste de commis administratif - Soutien par la résolution numéro CE-2004-1257 adoptée par le comité exécutif le 11 août 2004;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Rock Lépine du Centre de services d'Aylmer au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire, a été engagé à l'essai pour une période de six mois au poste de technicien aux permis par la résolution numéro CE-2004-1528 adoptée par le comité exécutif le 13 octobre 2004;

CONSIDÉRANT QUE monsieur François Perron du Service de police, division de la gendarmerie, Module de la protection des personnes et des biens, a été engagé à l'essai pour une période de six mois au poste d'agent-patrouilleur par la résolution numéro CE-2004-1155 adoptée par le comité exécutif le 7 juillet 2004;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Caron du Service de police, division de la gendarmerie, Module de la protection des personnes et des biens, a été engagé à l'essai pour une période de six mois au poste d'agent-patrouilleur par la résolution numéro CE-2004-968 adoptée par le comité exécutif le 9 juin 2004;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Bastien du Service de police, division des enquêtes criminelles, Module de la protection des personnes et des biens, a été promu à l'essai pour une période de six mois au poste de sergent-détective par la résolution numéro CE-2004-1835 adoptée par le comité exécutif le 8 décembre 2004;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pascal Millette du Service de police, division des enquêtes criminelles, Module de la protection des personnes et des biens, a été promu à l'essai pour une période de six mois au poste de sergent-détective par la résolution numéro CE-2004-1905 adoptée par le comité exécutif le 15 décembre 2004;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Paul Trempe du Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens, a été promu à l'essai pour une période de 12 mois au poste de chef aux opérations par la résolution numéro CE-2003-1658 adoptée par le comité exécutif le 19 novembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE ces employés ont et auront complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Mireille Munger ainsi que de messieurs Rock Lépine, François Perron, Martin Caron, Pierre Bastien, Pascal Millette et Paul Trempe aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Mireille Munger, commis administratif – soutien au Service des arts, de la culture et des lettres, division de la bibliothèque, Module de la culture et des loisirs	1 ^{er} septembre 2004	1 ^{er} mars 2005	CE-2004-1257 11 août 2004	6 mois

Rock Lépine, technicien aux permis au Centre de services d'Aylmer, Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire	19 octobre 2004	19 avril 2005	CE-2004-1528 13 octobre 2004	6 mois
François Perron, agent-patrouilleur au Service de police, division de la gendarmerie, Module de la protection des personnes et des biens	8 juillet 2004	8 janvier 2005	CE-2004-1155 7 juillet 2004	6 mois
Martin Caron, agent-patrouilleur au Service de police, division de la gendarmerie, Module de la protection des personnes et des biens	10 juin 2004	10 décembre 2004	CE-2004-968 9 juin 2004	6 mois
Pierre Bastien, sergent-déetective au Service de police, division des enquêtes criminelles, Module de la protection des personnes et des biens	1 ^{er} juillet 2004	1 ^{er} janvier 2005	CE-2004-1835 8 décembre 2004	6 mois
Pascal Millette, sergent-déetective au Service de police, division des enquêtes criminelles, Module de la protection des personnes et des biens	1 ^{er} juillet 2004	1 ^{er} janvier 2005	CE-2004-1905 15 décembre 2004	6 mois
Paul Trempe, chef aux opérations, service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens	9 février 2004	9 février 2005	CE-2003-1658 19 novembre 2003	12 mois

Adoptée

CE-2005-488

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME JACYNTHE MATTEAU AU POSTE D'ADJOINT AU DIRECTEUR DU MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'adjoint au directeur du Module de l'administration et des finances, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Jacynthe Matteau, au poste d'adjoint au directeur du Module de l'administration et des finances.

Madame Jacynthe Matteau est assujettie à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire et les conditions de travail de madame Jacynthe Matteau sont établis conformément à la politique salariale et au recueil des conditions de travail des cadres, soit la classe 4, échelon 2.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13120-115 – Module de l'administration et des finances – Réguliers – Non syndiqué.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2005.

Adoptée

Monsieur le maire quitte son siège.

CE-2005-489*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des discussions tenues lors de la réunion de planification des 19, 20 et 21 novembre 2004, la création de deux postes cadres et de trois postes syndiqués au Module de la culture et des loisirs a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2005 de la Ville de Gatineau prévoit ces créations de postes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications à la structure organisationnelle du Module de la culture et des loisirs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Module de la culture et des loisirs :

Abolition de deux postes cadres

- Conseiller aux affaires culturelles (Module de la culture et des loisirs)
- Gestionnaire des lieux publics (Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire)

Déplacement des postes de

- Coordonnateur communautés culturelles (Module de la culture et des loisirs au Service des arts, de la culture et des lettres – Poste cadre qui est converti en poste col blanc)
- Commis administratif, actuellement détenu par madame Liette Larrivée, de la section administration sous la supervision de la technicienne spécialisée au Module de la culture et des loisirs

Modification du poste

- De coordonnateur de la logistique à responsable de la logistique (Service des arts, de la culture et des lettres)

Création de deux postes cadres

- Chef de division, qualité de vie et développement communautaire (Module de la culture et des loisirs)
- Chef de division, infrastructures, plateaux et équipements (Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire)

Création d'un poste syndiqué

- Technicien – administration (Module de la culture et des loisirs)

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Module de la culture et des loisirs, de procéder à l'évaluation des postes et de mettre à jour la politique salariale des cadres.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71010-115	70 000 \$	Direction loisirs, sport et vie communautaire réguliers/non-syndiqué
13160-112	45 000 \$	Module - Culture et loisirs réguliers/blancs
13160-115	70 000 \$	Module - Culture et loisirs réguliers/non-syndiqué

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivantes :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99200-132	86 380 \$		Autres dépenses // Temp./blancs
62390-115	65 200 \$		Palais des congrès // Réguliers/non-syndiqué
13160-112		45 000 \$	Module - culture et loisirs // Réguliers/blancs
71010-115		70 000 \$	Direction loisirs, sport et vie communautaire // Réguliers/non-syndiqué
13160-115		36 580 \$	Module - Culture et loisirs // Réguliers/non-syndiqué

Un certificat du trésorier a été émis le 22 mars 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-490*

RÈGLEMENT HORS COUR - SIGNATURE SAVOIE

CONSIDÉRANT QU'au mois de mai 2002, Signature Savoie s'est vue confier par la Ville de Gatineau un mandat pour concevoir et réaliser des outils de communication dans le cadre du processus de planification stratégique de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'en date du 21 avril 2004, Signature Savoie faisait parvenir à la Ville une mise en demeure par ses procureurs dans laquelle il réclamait une somme de 59 290,22 \$ en dommages-intérêts, cette mise en demeure constituant la première étape du processus judiciaire;

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse accepterait de régler pour une somme de 35 000 \$ en capital, intérêts et frais;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter le présent règlement hors Cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le règlement du présent litige pour une somme de 35 000 \$ en capital, intérêts et frais.

Le Service des affaires juridiques est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent litige.

Le trésorier est autorisé à puiser à même les imprévus la somme de 35 000 \$ afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13110-991	35 000 \$	Planification stratégique, performance // Dommages-intérêts

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99900-999	35 000 \$		Imprévu // Autres
13110-991		35 000 \$	Planification stratégique, performance // dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

M^c YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif